

RÈGLEMENT DES OFFRES PROMOTIONNELLES DE RENTRÉE  
DE SOLIMUT MUTUELLE DE FRANCE

## I/ LES OFFRES DE BIENVENUE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

## ARTICLE 1 : OFFRES

## ARTICLE 1.1 : CONDITIONS D'APPLICATION

Les trois premières mensualités (pour l'adhésion d'une famille soit 2 personnes ou plus inscrites sur le même contrat) ou les deux premières mensualités (pour l'adhésion d'une personne seule), correspondantes à la cotisation mensuelle à prélever, sont offertes à la mise en place d'un contrat santé, souscrit à titre individuel ou collectif à adhésion facultatif, ou à la mise en place d'un contrat prévoyance, souscrit à titre individuel. Une mensualité supplémentaire est offerte pour l'adhésion simultanée à un contrat santé et à un contrat prévoyance. Une mensualité supplémentaire est offerte lorsque la souscription est consécutive à un parrainage.

	Promotion par produit pour une personne seule	Promotion par produit pour une famille
1 produit santé (voir définition dans l'article 1)	2 mois offerts en santé	3 mois offerts en santé
1 produit prévoyance (voir définition dans l'article 1)	2 mois offerts en prévoyance	3 mois offerts en prévoyance
1 produit santé + 1 produit prévoyance (pour un même contractant)	3 mois offerts en santé + 3 mois offerts en prévoyance	4 mois offerts en santé + 4 mois offerts en prévoyance
1 produit santé suite à un parrainage	3 mois offerts en santé	4 mois offerts en santé
1 produit prévoyance suite à un parrainage	3 mois offerts en prévoyance	4 mois offerts en prévoyance
1 produit santé suite à un parrainage + 1 produit prévoyance suite à un parrainage (pour un même contractant)	4 mois offerts en santé + 4 mois offerts en prévoyance	5 mois offerts en santé + 5 mois offerts en prévoyance

Ces offres de bienvenue sont applicables uniquement pour toute nouvelle adhésion à une des garanties parmi les gammes suivantes : ATTITUDE, HOSPIT'ATTITUDE, ESSENTIEL II MONEGASQUE, HORIZON INDÉPENDANTS, LIBERTÉ PLUS, ÉNERGIE PRO, FENARA, ÉNERGIE COMMUNE, ÉNERGIE ASSO, OXYGÈNE, PRÉVOIR'ACCIDENTS, PRÉVOIR'HOSPITALISATION, PRÉVOIR'OBSEQUES, PRÉVOIR'INDÉPENDANTS PLUS, PROTECT'ER et NUANCE 4. Les produits PRÉVOIR'OBSEQUES, PRÉVOIR'INDÉPENDANTS PLUS, NUANCE 4 et PROTECT'ER sont des produits souscrits exclusivement pour une personne seule et pour lesquels l'offre promotionnelle est limitée à 4 mois offerts. La réduction de cotisation s'applique automatiquement sur les premiers mois suivant la date de prise d'effet de l'adhésion ou du contrat.

## ARTICLE 1.2 : CAS PARTICULIERS

Pour toute nouvelle adhésion d'un agent territorial à une des garanties des gammes PRIORIT'ER ou CAPI : 110€ (pour l'adhésion d'une famille soit 2 personnes ou plus inscrites sur le même contrat) ou 75€ (pour l'adhésion d'une personne seule), sont offerts en crédit cadeau à la mise en place d'un contrat santé, souscrit à titre individuel ou collectif à adhésion facultatif. 25€ supplémentaire sont offerts pour l'adhésion simultanée à un contrat santé et à un contrat prévoyance. 25€ supplémentaire sont offerts lorsque la souscription est consécutive à un parrainage.

## ARTICLE 2 : BÉNÉFICIAIRE

Cette offre s'adresse à toute personne physique, résidant en France métropolitaine ou en Principauté de Monaco, majeure et rattachée à l'Assurance maladie française obligatoire ou à la Caisse de compensation des services sociaux monégasques.

## ARTICLE 3 : MODALITÉS D'ADHÉSION

Cette offre est valable pour toute nouvelle souscription, effectuée entre le 04/09/2017 et le 31/10/2017, et réalisée dans l'une des agences participantes à l'opération ou par téléphone, conformément aux modalités d'ouverture détaillées à l'article IV, ou par courrier (le cachet de la Poste faisant foi), ou suite à une demande de devis par internet.

## ARTICLE 4 : EXCLUSIONS

La promotion est réservée exclusivement aux nouvelles adhésions, sans antécédent de contrat dans la même garantie souscrite en cours, et/ou résiliée en 2017 ou pour défaut de paiement.

## II/ LES OFFRES DE PARRAINAGE

## ARTICLE 1 : OFFRES

Pour tout parrainage d'un contrat santé, souscrit à titre individuel ou collectif à adhésion facultative : 50€ offerts au parrain en crédit cadeau pour le parrainage de 2 personnes ou plus inscrites sur le même contrat, et 30€ pour tout parrainage d'une personne seule.

Pour tout parrainage d'un contrat prévoyance, souscrit à titre individuel : 25€ offerts au parrain en crédit cadeau pour le parrainage de 2 personnes ou plus inscrites sur le même contrat, et 15€ pour tout parrainage d'une personne seule.

Ces offres de parrainage sont applicables uniquement pour toute nouvelle adhésion à une des garanties parmi les gammes suivantes : ATTITUDE, PRIORIT'ER, HOSPIT'ATTITUDE, ESSENTIEL II MONEGASQUE, HORIZON INDÉPENDANTS, LIBERTÉ PLUS, ÉNERGIE PRO, FENARA, ÉNERGIE COMMUNE, ÉNERGIE ASSO, OXYGÈNE, CAPI, PRÉVOIR'ACCIDENTS, PRÉVOIR'HOSPITALISATION, PRÉVOIR'OBSEQUES, PRÉVOIR'INDÉPENDANTS PLUS et PROTECT'ER. Les produits PRÉVOIR'OBSEQUES, PRÉVOIR'INDÉPENDANTS PLUS, NUANCE 4 et PROTECT'ER sont des produits souscrits exclusivement pour une personne seule et pour lesquels l'offre promotionnelle est limitée à 15€.

## ARTICLE 2 : BÉNÉFICIAIRES

Cette offre s'adresse aux adhérents de Solimut Mutuelle de France, détenteur d'un contrat santé ou prévoyance, soit souscrit à titre individuel, soit collectif à adhésion facultative ou obligatoire, pour toute nouvelle adhésion d'un proche, d'un ami, d'un voisin ou d'un collègue de travail, à un contrat santé, souscrit à titre individuel ou collectif facultatif, ou prévoyance, souscrit à titre individuel.

## ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARRAINAGE

Cette offre est valable pour tout parrainage, effectué entre le 04/09/2017 et le 31/10/2017, et réalisé dans l'une des agences participantes à l'opération ou par téléphone, conformément aux modalités d'ouverture détaillées à l'article IV, ou par courrier (le cachet de la Poste faisant foi), ou suite à une demande de devis par internet.

Pour bénéficier de l'offre parrainage, le parrain devra être adhérent dans la même catégorie de produit que son filleul (si le parrain est adhérent en santé, il ne pourra parrainer son filleul que pour une adhésion à un produit santé / si le parrain est adhérent en prévoyance, il ne pourra parrainer son filleul que pour une adhésion à un produit prévoyance / si le parrain est adhérent en santé et en prévoyance, il pourra parrainer son filleul pour une adhésion à un produit santé et à un produit prévoyance), et ainsi bénéficier des deux offres correspondantes.

Pour parrainer en santé, le code parrainage du parrain devra obligatoirement être communiqué, lors de l'adhésion du filleul, soit par le parrain soit par le filleul. Pour les nouveaux adhérents, le code parrainage est adressé par email ou sms dans les trois jours suivant leur l'adhésion. Pour les nouveaux adhérents n'ayant pas renseigné d'email ou de numéro de téléphone portable, le code parrainage sera disponible en agence sur simple demande. Pour les personnes déjà adhérentes ayant communiqué leur email ou numéro de téléphone portable et ayant accepté de recevoir des offres commerciales, le code parrainage est adressé par mail ou sms durant la première semaine de septembre. Pour les personnes déjà adhérentes n'ayant pas renseigné d'email ou de numéro de téléphone portable, le code parrainage sera disponible en agence sur simple demande. Le Code d'activation du crédit cadeau sera envoyé par mail avant le 31/12/17. Les adhérents n'ayant pas renseigné d'adresse mail, recevront un chèque Cadhoc, par voie postale, avant le 28 février 2018.

Pour parrainer en prévoyance, le filleul devra en agence ou par téléphone, communiquer le nom et le prénom de son parrain, lors de son adhésion.

## ARTICLE 4 : EXCLUSIONS

La promotion est réservée exclusivement aux nouvelles adhésions, sans antécédent de contrat dans la même garantie souscrite en cours, et/ou résiliée en 2017 ou pour défaut de paiement.

## ARTICLE 5 : CAS PARTICULIERS

Les personnes adhérent le 28 ou 29 octobre 2017 devront impérativement parrainer le 31 octobre 2017 pour bénéficier de la promotion. Les personnes adhérent le 30 ou 31 octobre 2017, ne pourront pas parrainer.

## III/ LES OFFRES DE BIENVENUE RETRAITE ET ÉPARGNE

## ARTICLE 1 : OFFRES

20€ sont offerts en crédit cadeau pour l'adhésion à un contrat de retraite Corem, 30€ sont offerts en crédit cadeau pour l'adhésion à un contrat d'épargne Mutex et 50€ sont offerts en crédit cadeau pour l'adhésion à un contrat d'épargne Apicil. Le code d'activation du crédit cadeau sera envoyé par mail avant le 31/12/2017.

Ces offres de bienvenue sont applicables uniquement pour toute nouvelle adhésion à l'un des contrats suivants : COREM, LIVRET MUTEX PLUS et APICIL FRONTIERE EFFICIENTE.

## ARTICLE 2 : BÉNÉFICIAIRE

Cette offre s'adresse à toute personne physique et majeure, conformément aux règles édictées sur le blanchiment d'argent.

## ARTICLE 3 : MODALITÉS D'ADHÉSION

Ces offres sont valables pour toute nouvelle souscription, effectuée entre le 04/09/2017 et le 31/10/2017, et réalisée dans l'une des agences participantes à l'opération ou par téléphone, conformément aux modalités d'ouverture détaillées à l'article IV, ou par courrier (le cachet de la Poste faisant foi).

## ARTICLE 4 : EXCLUSIONS

Les anciens adhérents radiés pour défaut de paiement ne pourront pas bénéficier de la promotion.

## IV/ LES CONDITIONS D'ADHÉSION

La liste des agences participantes à l'opération, ainsi que les jours et horaires d'ouverture, sont disponibles sur le site [www.solimut-mutuelle.fr](http://www.solimut-mutuelle.fr) dans la rubrique « Nos agences ». Les adhésions par téléphone doivent intervenir au 0 800 13 2000 (service accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h30 ou le samedi de 9h à 12h45) avant le 31/10/17. Les adhésions par courrier doivent parvenir à l'adresse suivante : LIBRE RÉPONSE N°11420 - 13359 Marseille CEDEX 10, avant la date limite de l'offre ; le cachet de la Poste faisant foi. L'offre en ligne s'effectue suite à une demande de devis en ligne intervenue au plus tard le 31/10/17 minuit, et elle est valable pour toute adhésion réalisée à distance (par signature électronique) consécutivement à une demande de devis effectuée exclusivement sur le site internet [www.solimut-mutuelle.fr](http://www.solimut-mutuelle.fr) ; valable un mois à compter de la date d'établissement de l'offre commerciale, la date figurant sur le bulletin d'adhésion faisant foi.